

Procès verbal Conseil d'école 1 – EMPU Maisdon-Pajot – 13/11/2025 de 18h à 20h

Constitution du conseil d'école

Présents :

Parents élus : Mérina Lasséchère, Joanna Guionet, Léopoldine Sauvegrain, Alexandre Charlier
Enseignants : Paola Villain, Isabelle Herbert, Pauline Nataf, Emilie Potiron, Mélina Vovos, Solène Gréaud, Jade Palcy (stagiaire Master 1)
ATSEM : Jézabel Garnier et Sandrine Février
DAPS : Julie Barré représentée par Lauriane Steunou, directrice adjointe.

Excusés : Monsieur Denat (Inspecteur de l'Éducation Nationale, Nantes III), Emeline Ferré (enseignante).

Absents : M. Quéro (adjoint au maire), DDEN : Danielle Monfort

Ordre du jour

1. Le Conseil d'école : Présentation des nouveaux membres / Règlement du Conseil d'École / Résultats des élections
 2. Accueil périscolaire : Bilan première période
 3. L'école : Effectifs 2025/2026 / Organisation pédagogique / Règlement intérieur de l'école / Vigipirate / La sécurité à l'école (PPMS, alerte incendie, registre sécurité)
 4. Les projets de l'école : Espace numérique de travail : e-primo / Projets de l'école, des classes pour l'année en cours
-

1. Le conseil d'école

1.a. Présentation/

Présentation de chacun des membres du conseil.

Rappel du rôle du conseil qui, constitué pour une année, sera réuni une fois par trimestre : jeudi 13 novembre 2025 18h00 – mardi 10 mars 2026 18h00 – jeudi 4 juin 2026 18h00.

1.b.Règlement du conseil :

L'ordre du jour est établi par la directrice de l'école en tenant compte des propositions des membres (8j avant le conseil, elles s'inscrivent dans le cadre des attributions du Conseil). Le Conseil ne traitera que les questions à l'ordre du jour.

Rappel des attributions du conseil :

- 1) Voter le règlement intérieur de l'école
- 2) Établir son mode de fonctionnement en précisant les modalités de délibération
- 3) Établir le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 4) Donner tout avis et présenter toute suggestion sur le fonctionnement de l'école et notamment sur les actions pédagogiques et éducatives ; L'utilisation des moyens alloués à l'école ; Les conditions de bonne intégration d'enfants en situation de handicap ; Les activités périscolaires ; La restauration scolaire ; L'hygiène scolaire ; La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ; Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République ;
- 5) Statuer sur les propositions des équipes pédagogiques pour le volet pédagogique du projet d'école, adopter le projet d'école ;
- 6) Être consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Procès verbal Conseil d'école 1 – EMPU Maisdon-Pajot – 13/11/2025 de 18h à 20h

Respect des principes fondamentaux de l'école

Les membres du conseil d'école ainsi que les personnes y assistant en tant que personnes qualifiées doivent veiller au respect du principe de laïcité et au respect mutuel entre les personnes.

Modalité de délibération

Le conseil décide à l'unanimité de voter à main levée, sauf demande contraire d'un des membres souhaitant procéder à un vote à bulletin secret.

Information aux parents d'élèves

A l'issue du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion sera dressé par la présidente, signé par celle-ci et contresigné par les deux secrétaires de séance, (parent élu et enseignant choisis). Un exemplaire du procès-verbal sera affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves : le hall de l'école.

→ Question de parent·e·s : possibilité de diffusion numérique en cours d'étude (exemple de l'école de La Fraternité apporté par une RPE).

1.c. Résultats des élections

Les élections des représentants de parents d'élèves se sont tenues du 9 au 13 octobre 2024. Nombre d'inscrits : 273, nombre de votants : 140 ; Taux de participation : 50,28 % ; 6 sièges à pourvoir ; 10 candidats (6 titulaires et 4 suppléants)

2. L'accueil périscolaire

- Affichage dans le hall des projets
- 8 enfants sur projet EHPAD (Repos de Procé) : 5 rencontres dans l'année, les enfants préparent des petits cadeaux.
- Une thématique par période (l'automne, Noël, temps fort avec les parents)
- Projet « Mon parent a un incroyable talent » : si un parent veut présenter une activité, inscription possible sur affiche dans le hall
- Intervenants extérieurs : Parole magique (sur les émotions) et multisport en P2 et 3, Graine de Yogi en P4 et 5

3. L'école

3.a. L'organisation pédagogique : l'équipe

L'équipe pédagogique est constituée de 8 enseignantes :

- Solène Gréaud en PS 1
- Isabelle Herbert en PS/MS 1
- Mélina Vovos en PS/MS 2
- Émilie Potiron en MS/GS 1
- Pauline Nataf en MS/GS 3
- Émeline Ferré et Paola Villain en MS/GS 2
- Célia Mahé, titulaire remplaçante rattachée à l'école, en congé maternité pour le moment.

Et de 8 ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) :

- Marina Antunes et Adeline en PS
- Stéphanie Dylis en PS/MS 1
- Jézabel Garnier en PS/MS 2
- Sandrine Février en MS/GS 2
- Marie Fischer en MS/GS 3
- Morgann Pennaneac'h et Myriam Omrane en MS/GS 1
- Marine Durand, ATSEM remplaçante affectée à l'école.

Procès verbal Conseil d'école 1 – EMPU Maisdon-Pajot – 13/11/2025 de 18h à 20h

Cette année, création d'un pool ATSEM (ATSEM remplaçantes affectées dans des écoles, si besoin dans une autre école, elles partent à 9h30, sinon, elles restent dans leur école de rattachement, dans notre école, Marine peut être amenée à remplacer Jézabel Granier qui bénéficie d'un temps partiel le mercredi mais n'a pas de remplaçante atitrée, sinon, elle accompagne les classes de PS ou de PS/MS, en fonction des besoins.)

Enfin, trois AESH sont présentes dans l'école : Stéphanie Jouet, Valérie Tiberghien et Messaouda Midoune.

Intervention : Elodie Thibaudeau, psychologue du réseau d'aide

Le RASED fait partie de l'Éducation Nationale.

- Equipe : 1 psychologue, une enseignante à dominante relationnelle et 1 enseignante à dominante pédagogique.
- Mise en place : intervient généralement après le recueil de demande d'aide mais peut aussi être toute l'année, à la demande des enseignantes ou des parents.
- Contact : privilégier la boîte ou téléphone portable direct mais pas sur ligne commune car ne fonctionne toujours pas.
- Interventions : dans les écoles avec des enfants en difficultés relationnelles, ayant du mal à comprendre pourquoi ils sont à l'école, des difficultés à entrer dans les apprentissages de l'école (activités de langage ou bases de la numération), etc.
- Psychologue : interventions pour notification MDPH, mais aussi enfants qui ont des difficultés de séparation à l'entrée en PS, difficultés d'endormissement, toutes difficultés dans ces premières années de socialisation.
- Demande : très forte demande sur le secteur (déjà 150 demandes)
- Ecole Maisdon Pajot : cette année, 18 enfants signalés au RASED, des aides relationnelles et pédagogiques vont être proposées. Petits groupes qui travailleront sur l'envie d'être à l'école.

3.b. Les effectifs 2025-2026

Point sur les effectifs au 12 novembre : 142 élèves

- 47 élèves en petite section
- 57 élèves en moyenne section
- 38 élèves en grande section

Des effectifs constants par rapport à l'année dernière élèves par classe 23-24, moins de disparités que l'année dernière en début d'année.

3.c. Règlement intérieur de l'école

Un ajout concerne la gestion des retards et l'absence d'inscription au périscolaire :

- En cas d'absence d'inscription au petit ou grand accueil :
 - si l'enfant n'est inscrit à aucun accueil, la responsabilité revient à l'enseignante (responsabilité normalement limitée à 16h) ;
 - si l'enfant n'est inscrit qu'au petit accueil, la responsabilité revient à l'ATSEM (responsabilité normalement limitée à 16h30) ;
- Cela entraîne des appels aux parents effectués depuis les téléphones personnels des enseignantes ou ATSEM, ce qui n'est pas souhaitable.

Procès verbal Conseil d'école 1 – EMPU Maisdon-Pajot – 13/11/2025 de 18h à 20h

Pour clarifier la procédure : si les parents ne sont pas joignables, l'enfant est systématiquement transféré au grand accueil, sauf avis contraire exprimé par le parent par écrit.

Vote : Règlement du conseil adopté à l'unanimité.

Utilisation des locaux en dehors des horaires de l'école : l'Amicale – information concernant la convention de mise à disposition.

Vote : 10/10

3.d. Sécurité

- Plan Vigipirate**

- plan Vigipirate, au niveau le plus élevé « Urgence attentat » sur tout le territoire.

1. Le plan Vigipirate se traduit par une plus forte sécurisation des écoles et des établissements scolaires

- Renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements ;

- Restriction voire interdiction des activités aux abords des bâtiments ;

- Renforcement de la surveillance aux abords des établissements ;

- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules.

2. En complément de ces mesures renforcées, les consignes suivantes doivent être rappelées aux personnels exerçant dans les écoles et les établissements scolaires et aux personnels qui interviennent en leur sein, aux parents d'élèves et aux élèves

- L'accueil à l'entrée des écoles et des établissements scolaires est assuré par un adulte ;

- Un contrôle visuel des sacs doit être effectué ; en cas de refus, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement ;

- L'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ; en cas de doute, le directeur d'école ou le chef d'établissement peut refuser l'accès à l'établissement ;

- Une attention particulière doit également être portée à la gestion des flux d'élèves, des entrées et sorties dans les écoles et établissements scolaires ;

- Dans la mesure du possible, les attroupements doivent être évités car ils exposent leurs membres à une menace d'attaque directe. Des solutions limitant la fréquence des allées et venues entre l'établissement et la voie publique doivent être recherchées ;

- Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des établissements.

Ces mesures s'appliquent également aux activités périscolaires.

3. Conforter l'approche globale de la sécurité et renforcer les liens avec les services de sécurité

- Chaque école, chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion ;

- Chaque école, chaque établissement doit activer son PPMS lorsque cela est nécessaire et mettre en œuvre les actions requises ;

- Les PPMS et exercices de sécurité**

- Exercice incendie

- effectué le 25/09/2025

- exercice très bien déroulé : évacuation complète en 1'10 environ

- configuration facilitante : toutes les classes donnent sur la cour et c'est en RDC.

- points vigilance : éventuellement dans les toilettes ou dans les dortoirs au moment de l'alerte.

- 3 exercices incendie programmés dans l'année

Procès verbal Conseil d'école 1 – EMPU Maisdon-Pajot – 13/11/2025 de 18h à 20h

- PPMS « Risques majeurs » :

- simulation d'un risque météorologique organisée à l'initiative du Préfet le 16/10/2025 commune à tous les écoles, collèges et lycées du département.
- Objectif : apprendre aux élèves à rester confinés dans leur classe, en cas de tempête.
- Une classe n'a pas entendu l'alerte, cela a été signalé à la mairie

- PPMS « attentat intrusion»

- programmé dans l'année.
- Objectif : apprendre à se cacher rapidement. Cet exercice est présenté sous forme de jeu aux élèves de maternelle et fait l'objet d'une préparation en amont en motricité.

Ces exercices font l'objet d'évaluations qui permettent de faire remonter d'éventuels dysfonctionnements, des adaptations à prévoir, etc. Celles-ci sont consignées dans le registre de sécurité et sur une plateforme numérique accessible aux services de l'éducation nationale mais aussi de la préfecture.

3.e. Travaux école

Travaux réalisés (été et octobre) :

- réfection du sol de la classe de PS (autres classes déjà refaites précédemment) ;
- réfection du sol de la salle polyvalente / petit dortoir (affaissement dû à une fourmilière → retrait du carrelage, traitement, chape, nouveau carrelage) ;
- peinture des barrières devant l'école.

Travaux prévus :

- installation d'un abri à vélo en 2028 ;
- installation d'une rampe d'accès PMR devant toutes les classes ;
- travaux à prévoir sur le sol du dortoir.

Questions et préoccupations des parents :

Etat du bâtiment

- inondations : attente des conclusions des contrôles → relance prévue
- chaleur : matériel insuffisant (2 ventilateurs colonnes pivotantes mises à disposition pour l'ensemble de l'école, mis dans les dortoirs et impossibilité de prendre des dons de ventilateurs) + quasi totalité des classes ombragées grâce aux arbres, sauf la classe de Mélina pour laquelle il y a des stores.
- sanitaires : nettoyage 1 fois par jour le matin par les AER (personnel de cantine), ce personnel travaille de 6h à 15h, aucun nettoyage ne peut donc être effectué dans l'après-midi.

4. Les projets de l'école

4.a.Espace numérique de travail : e-primo

- Utilisation d'Eprimo par les classes de MS-GS :
- Blog
- messagerie
- partage de ressources entre enseignantes

4.b.Projets de l'école, des classes pour l'année en cours

Projets communs à toutes/plusieurs les classes :

- ateliers parents-enfants autour des jeux de société ou de la cuisine, organisés régulièrement dans les classes, en général avant les vacances scolaires. Ne concerne pas systématiquement toutes les classes.
- projet sur la coopération et la mise en place des messages clairs en MS et GS (apprendre à communiquer avec les autres, à exprimer ses émotions et à dire « stop ») , en PS : gestes pour dire stop.

Procès verbal Conseil d'école 1 – EMPU Maisdon-Pajot – 13/11/2025 de 18h à 20h

- projet sur le respect de l'intimité et le consentement pour les GS (EVARS : éducation à la vie affective et relationnelle), en partenariat avec la médecine scolaire
- projet « école du dehors », dans le jardin d'Edgar : L'objectif de l'école du dehors n'est pas obligatoirement de pratiquer des sciences mais simplement de travailler dans d'autres conditions, en plein air. Les bénéfices d'une telle pratique peuvent être nombreux : apprendre par l'expérience directe : découvrir par le sensible, appréhender des notions par les 5 sens, faire du lien et du sens entre le dedans et le dehors, offrir des espaces plus larges, plus opportuns, en mouvement, rencontrer l'imprévu, oser, apprivoiser la prise de risques, développer la confiance en soi, permettre des relations de qualité et d'appartenance avec le milieu, avec soi et les autres)
- Sortie au cinéma pour Noël pour toutes les classes : gratuit, offert par la coopérative scolaire.
- Sortie à la ferme de la Ranjonnière prévue pour toutes les classes à la fin du 2^e trimestre ou au début du 3^e trimestre, sur 3 journées (2 classes par jour, pique-nique)
- Toutes les classes se rendront également à la bibliothèque de Chantenay ou à la médiathèque Lisa Bresner.
- Elevage de coccinelles dans toutes les classes en période 4 (mars-avril) : pour observer, émettre des hypothèses et les vérifier.
- Projet fresque avec l'artiste Nina Missir : dans la cour de récréation devant les classes vertes et violette, financée grâce aux dons de l'Amicale l'année dernière, projet liant arts plastiques et sciences (objectif : observer et peindre les animaux de notre environnement proche), attente du retour de la ville de Nantes.
- Festival du court métrage : Fête du Court

Déplacements : transports en commun ou bus affrétés par la ville de Nantes (prise en charge de la ville de Nantes dans tous les cas)

Liaison GS/CP

Échange entre les élèves de GS et les élèves de CP : correspondance, lectures d'histoires, ateliers-jeux mathématiques. Permet aux élèves de GS de se préparer à la « grande école », de rencontrer les enseignantes de CP et de voir comment ça se passe dans une classe de CP.

Classes de PS et PS/MS : château des Ducs

Classes de MS/GS : château des Ducs de Bretagne/musée d'histoire, musée d'arts, animation à l'île Versailles sur la faune et la flore (Maison de l'Erdre).

MS/GS 1 : festival des 3 continents (cinéma), correspondance avec une autre classe de MS/GS

Classe de MS/GS 2 : Projet « cabinets de curiosités » avec une classe de seconde option arts plastiques du Lycée Guist'hau.

PS et PS/MS : Jardin des Plantes, château des Ducs de Bretagne en janvier-février

PS/MS 1 : sortie Parc de la Chézine

Nous avons besoin de parents pour les sorties scolaires.

Une charte des parents accompagnateurs sera distribuée aux parents qui accompagnent les sorties afin de clarifier leur rôle.

Date fête de l'école : 19 juin 2026

4.d.Dispositifs d'aide aux enfants en difficulté

Des APC (activités pédagogiques complémentaires) sont organisées par les enseignantes à de petits groupes d'élèves, sur le temps du midi ou entre 16h et 16h30. Elles permettent de travailler certaines notions de façon plus approfondie. Elles peuvent être proposées à tous les élèves ou seulement à certains élèves qui auraient davantage de besoins dans certains domaines.

Procès verbal Conseil d'école 1 – EMPU Maisdon-Pajot – 13/11/2025 de 18h à 20h

Par ailleurs, des enseignantes peuvent être amenées à aider certains élèves sur des temps courts (par exemple sur le temps de sieste des petites sections ou les temps de repas à la cantine en début d'année).

RASED (voir équipe pédagogique)

Mme Villain

Secrétaires :

Lu et approuvé le



Isabelle HERBERT

Myrina LASSECHERE



le 04 décembre 2025